

# ABONNEZ-VOUS SOLIDAIRE !

En vous abonnant à **debout** <sup>(1)</sup>, vous pouvez offrir des magazines à ceux qui en ont besoin pour se (re)mettre debout.

À partir de 40 €, vous bénéficiez d'une réduction de votre impôt sur le revenu.<sup>(2)</sup>

Je choisis l'abonnement solidaire

Montant de mon abonnement solidaire	Nombre de magazines distribués grâce à moi	Ma dépense réelle après déduction fiscale <sup>(2)</sup>
20 €	5	20 €
40 €	15	13,60 €
50 €	20	17,00 €
100 €	45	34,00 €
200 €	95	68,00 €

## ABONNEMENT SIMPLE

A12S

Je m'abonne pour 1 an<sup>(1)</sup>  
au prix de 10€

## ABONNEMENT SOLIDAIRE

AD12S

Je m'abonne<sup>(1)</sup> pour un montant total de \_\_\_\_\_ €  
et j'offre \_\_\_\_\_ magazines debout

Je souhaite recevoir un reçu fiscal à joindre à ma prochaine déclaration de revenus<sup>(2)</sup> (uniquement si le montant de mon abonnement solidaire est supérieur à 40 €)

### → MERCI DE FAIRE PARVENIR MON ABONNEMENT PERSONNEL À :

Mme  M. NOM\* \_\_\_\_\_  
PRÉNOM\* \_\_\_\_\_  
ADRESSE\* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
CODE POSTAL\* \_\_\_\_\_ VILLE\* \_\_\_\_\_  
TÉL. \_\_\_\_\_ EMAIL\* \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement par chèque bancaire, à l'ordre de l'Association Debout, et l'envoi avec mon bulletin d'abonnement à : Association Debout - 10 rue Vergniaud - 92300 LEVALLOIS-PERRET

FAIT À\* :

DATE\* : \_\_\_\_\_

 **POUR TOUTE QUESTION**  
→ [abonnement@debout.fr](mailto:abonnement@debout.fr)

SIGNATURE\*

**debout**

Toute l'information pour comprendre ses droits.  
Toutes les solutions pour améliorer son quotidien.

D'intérêt général à but non lucratif, l'association Debout met l'information au service de l'insertion et de la cohésion sociale.

\* Champs obligatoires. Merci de remplir lisiblement et en lettres capitales.



(1) Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2017 dans la limite des stocks disponibles. Le tarif indiqué est garanti pour un an d'abonnement. Au-delà de la première année d'abonnement, il est susceptible d'être modifié. En cas de cessation d'activité, l'association Debout se réserve le droit d'interrompre votre abonnement ; aucuns frais ne pourront être remboursés. Le 1<sup>er</sup> numéro de votre abonnement vous sera adressé dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réception de votre bulletin d'abonnement et de son règlement. Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de votre magazine pour exercer votre droit de rétractation en notifiant, clairement et par courrier simple, votre décision à l'Association Debout, 10 rue Vergniaud, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Vos données sont traitées par l'Association Debout pour l'adhésion et la gestion de votre abonnement. Les champs marqués d'un\* sont obligatoires ; à défaut votre demande d'abonnement devient caduque. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification ou de suppression, pour motifs légitimes, peuvent être exercés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Association Debout, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

(2) Pour être éligible à la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI, le montant de votre don doit être au moins 4 fois supérieur à celui de la contrepartie (ici votre abonnement individuel). Ainsi, à partir de 40 € (10 € pour l'abonnement + 30 € ou plus de dons en soutien à l'Association Debout), et si vous êtes imposable, le montant total de votre versement est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Autrement dit, un montant total (abonnement + don) de 50 € ne vous coûtera réellement que 17 €, un montant de 90 € que 30,60 €, un montant de 120 € que 40,80 €, etc.